

Département de la Haute-Savoie Arrondissement d'Annecy Rumilly, le 1er septembre 2020

▶ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet: 20190021MP « Travaux de rénovation du Gymnase du Clergeon». « Acte modificatif n°4 au lot n°1 : Terrassement VRD Gros Oeuvre».

<u>Décision n°</u>: 2020-122 Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info, au Journal le BOAMP.

CONSIDERANT l'attribution du marché pour le lot N°1 Terrassement VRD Gros Œuvre en date du 03 décembre 2019 à l'entreprise ADC, domiciliée 26 rue de la Digue à 73160 COGNIN,

DECIDE

Article 1

L'acte modificatif n°4 au lot n°1 Terrassement VRD Gros Oeuvre a pour objet de prendre en compte une plus-value de 3 192.00 € HT correspondant à des travaux de nettoyage et de désinfection de chantier pour un vestiaire/réfectoire et une pièce sanitaire. Le montant du marché est porté à 115 119.50 euros HT.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20200901-2020-122b-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020 Affichage : 03/09/2020

Le Maire, Christian HEISON



Le Maire.

Christian HEISON

